



## CHARTRE POUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### I Objectif de la charte

Ce document a pour objectif de synthétiser les moyens utilisés par le RéSO pour prendre en charge le handicap dans ses formations. Il s'agit de mettre en place des processus en amont, au cours et à l'issue des formations.

RéSO s'engage également dans une amélioration continue de ces processus.

### II En amont de la formation

Le lieu de formation est choisi préalablement en fonction des capacités d'accueil des personnes en situation de handicap.

Les informations concernant l'accessibilité à la formation dispensée par le RéSO sont mises à disposition sur le site du RéSO ou en contactant spécifiquement la personne ressource en matière de handicap : Mr LAFFITTE Jean-Eric [handicap@pcr-sudouest.fr](mailto:handicap@pcr-sudouest.fr)

### III Au cours de la formation

Pour la sensibilisation à la prise en compte de la situation de handicap par les intervenants et formateurs, le RéSO porte à leur connaissance la plaquette « *Bien accueillir les personnes en situation de handicap* ».

### IV A l'issue de la formation

Le retour d'expérience de la personne en situation de handicap est recueilli via le questionnaire de satisfaction de fin de formation et la question ouverte sur les propositions d'amélioration.

### V Amélioration continue

La personne ressource en matière de handicap est chargée de l'amélioration continue de la situation au cours de la formation et pour les formations suivantes en prenant en considération les remarques éventuelles notamment celles évoquées sur les questionnaires de satisfaction.